Lettre de Bruxelles

UN CAPITAINE D'INDUSTRIE AMÉRICAIN. — SON VOYAGE EN EUROPE. — BELGIQUE, FRANCE, RUSSIE, POLOGNE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE. — LE MOYEN SAUVEUR. — PAS DE CONFÉRENCES.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 1er février 1922.

Si les hommes politiques américains sont sujets à faiblir, surtout lorsque, contrairement à leur nature, ils veulent faire du sentiment et de l'idéologie, les hommes d'affaires du Nouveau Continent maintiennent mieux leur réputation. Par conséquent, lorsque l'un d'eux, dont la renommée est faite, parcourt l'Europe et l'étudie, non pas pour y faire des expériences sociales et politiques, mais pour y découvrir et utiliser en vue d'une résurrection positive, ce qui reste de bon, de sain dans cet organisme malade, dans ce grand blessé de la guerre, on doit être attentif à ses dires et ne pas rejeter « a priori » toutes ses conclusions.

M. Samuel Vauclain, président des « Baldwin Locomotive Works » de Philadelphie, est un de ceux-là. Il vient de terminer un long voyage d'affaires en Europe. Il a parcouru la Belgique, la France, l'Allemagne, la Suède, la Pologne, la Roumanie. Il est actuellement à Bruxelles. C'est le type de l'Américain, homme de travail et d'affaires, aussi éloigné des modes politiques actuelles que de la civilisation égyptienne. Il voit les choses telles qu'elles sont. Il ne table que sur des réalités. Pour lui, un seul facteur compte : le travail. C'est le travail qui a fait du petit employé qu'il était, il y a vingt ans, l'actuel chef d'une vaste entreprise qui occupe plus de 20.000 ouvriers.

On a vu ce chef. Il s'est laissé aller à des confidences, positives comme lui. En voici une idée, encourageante pour notre race.

La guérison de l'Europe est plus proche qu'on ne croit. La Belgique et la France sont près de leur situation d'avant-guerre. Le Roi Albert est un grand souverain, et la reine Elisabeth est sa digne compagne. L'Allemagne doit tenir ses engagements. La France ne peut démobiliser un seul homme aussi longtemps qu'elle n'aura pas la garantie d'être payée jusqu'au dernier centime. La France a des droits imprescriptibles et il faut la laisser en mesure d'assurer l'exécution des promesses qui lui ont été faites.

Quant à la reconstruction de la Russie, M. Vauclain est catégorique. N'importe quel projet est voué à un échec certain. La Russie est vide. Il n'y a pas de stocks, pas d'argent, pas de transports. Tout ce qu'on peut faire, c'est commencer par les régions frontières et procéder par étapes successives vers l'intérieur. Il ne faut rien précipiter. Cela prendra des années.

M. Vauclain est plus optimiste en ce qui concerne la Pologne. Elle est en voie de devenir une grande nation. C'est par elle que se feront les échanges entre l'Europe et la Russie. Elle manque encore de transports. Mais ses travailleurs sont zélés et actifs et son charbon, son fer, son bois, son pétrole, doivent faire d'elle un pays d'exportation de tout premier ordre.

L'Allemagne, pour M. Vauclain, est hors question : elle doit réparer. La situation de l'Angleterre est difficile mais non désespérée. Partout en Europe, le courant est favorable et M. Vauclain ne voit qu'un moyen d'accentuer et de précipiter la guérison : le travail, le travail de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants. Il ne croit pas à la Conférence de Gênes. Aucune conférence n'a jamais produit d'échanges ni de crédits. Le travail, seul, crée la vie. — S...

CRIME OU ACCIDENT

Le corps du garde Massonpierre est retrouvé dans le canal de la Marne au Rhin

Nancy, 1er février. — M. Massonpierre, retraité forestier, 71 ans, garde particulier du marquis de Clermont Tonnerre à Boucq, qui le 20 décembre dernier s'était rendu à Troussey pour toucher une somme de 150 francs, n'avait plus reparu depuis à son domicile.

Pour tout indice, on n'avait retrouvé que la casquette du garde à Dommartin-la-Brûlée, mais toutes les recherches avaient été vaines pour retrouver le garde.

Dans l'entourage de la famille, une voyante de Nancy avait été consultée et avait déclaré qu'elle voyait le disparu flotter dans l'eau. Mais les dires de la somnambule ne s'étaient pas jusqu'ici vérifiés.

Or, coïncidence, le cadavre de M. Massonpierre a été découvert dans le canal de la Marne au Rhin, près de Troussey.

Un premier examen sommaire révéla que le malheureux garde avait deux côtes brisées et une forte blessure à la tête. L'autopsie permettra de déterminer si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'un accident.

LA QUESTION D'ORIENT

Un entretien de l'ambassadeur d'Angleterre avec M. Poincaré

Paris, 1er février. — M. Poincaré a reçu cet après-midi lord Hardinge, ambassadeur d'Angleterre. L'entretien a porté sur la question d'Orient.

L'ambassadeur a remis à M. Poincaré une note précisant les restrictions inspirées par le Foreign-Office sur le dernier memorandum français. On ne possède aucun renseignement sur les résultats de l'entretien.

On sait toutefois que le gouvernement grec a promis d'accepter la médiation britannique pour tout ce qui concerne ses différends avec la Turquie. La France, qui entretient avec cette puissances des relations particulièrement favorables, est-elle prête à suivre le gouvernement britannique dans la voie de la coercition? Tel est, avant d'aborder le problème au fond, le point qui, selon les milieux dirigeants anglais, doit être résolu le premier.

GRÈVE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS ALLEMANDS

La date du 1er février, à minuit, a été décidée

Berlin, 1er février. — Le syndicat des Cheminots allemands a décidé, par 20 voix contre 15 et une abstention, la grève à partir du 1er février, à minuit, sans consultation préalable des membres.

Le gouvernement d'Empire adresse un avertissement aux cheminots, dans lequel il déclare que le mouvement de grève actuel est illégal. Le refus de travail et l'incitation à refuser le travail sont punissables de peines de prison et d'amende jusqu'à 50.000 marks.

Le ministre des transports est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le trafic.

Les mesures prises par le gouvernement

Berlin, 1er février. — Aussitôt connue la décision de grève des syndicats de cheminots, le gouvernement a envoyé partout des instructions comportant l'entrée en vigueur des mesures préparées depuis deux jours.

La police sera chargée de protéger les voies. Les mécaniciens seront remplacés par des ingénieurs des chemins de fer. L'impossible sera fait pour transporter le charbon de la Ruhr et de la Haute-Silésie, afin d'éviter le chômage dans les grandes villes.

Le gouvernement croit que beaucoup de cheminots n'obéiront pas à l'ordre de grève. La Ligue des fonctionnaires allemands discute de nouveau les possibilités de médiation. La situation est jugée comme critique. Le Wurtemberg et la Bavière manifestent au contraire une très grande résistance à la grève.

Les perspectives d'arrangement immédiat du conflit sont considérées comme très faibles.

UNE FAMILLE ASPHYXIÉE PAR LE GAZ D'UN RÉCHAUD

L'accident a fait deux victimes : la mère et la fillette. — Le père est dans un état très grave.

Avignon, 1er février. — Le sergent-major Christol, du 7e génie, sa femme et sa fillette, ont été trouvés mardi après-midi presque asphyxiés dans la chambre de leur habitation par quelques amis qui venaient rendre visite à Christol, malade. Malgré de prompts et énergiques secours, Mme Christol n'a pas tardé à expirer. Son mari et sa fillette ont été transportés dans un état grave à l'hôpital Sainte-Marthe.

L'accident est dû à un appareil à gaz qui, laissé allumé pendant la nuit précédente, s'était spontanément éteint pendant que la famille dormait.

La fillette est morte ce matin à six heures et demie. Son père est toujours dans un état très grave.

LE NOIR VAINQUEUR

L'art nègre est partout triomphant :
Un noir a le prix d'un roman,
Et c'est au CONGO que VAISSIER
Découvrit son savon princier.

Il n'y a pas de maladie du sommeil dans l'Afrique occidentale belge

C'était un faux bruit lancé en Allemagne

Bruxelles, 1er février. — Le « Berliner Tageblatt » a publié sous la signature de M. Gothein, membre du Reichstag, un article affirmant que dans la partie des anciennes colonies allemandes de l'Afrique Orientale, qui est tombée au pouvoir de la Belgique, la maladie du sommeil se développe et anéantit la population.

Le ministre des Colonies belge a déclaré que cette affirmation est complètement inexacte. Il résulte, au contraire, des derniers renseignements reçus de ces régions, que l'état sanitaire est bon.

A la Commission sénatoriale des Finances

Le renflouement de la Banque de Chine. — Le contrôle des dépenses des divers ministères.

Paris, 1er février. — La Commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a nommé à titre définitif, M. Jeanneney, comme rapporteur spécial du projet de loi autorisant le gouvernement français à négocier avec le gouvernement chinois l'affectation de l'indemnité des Boxers pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

On sait qu'il s'agit du renflouement de la Banque Industrielle de Chine. M. Jeanneney présentera son rapport lundi à la Commission.

La Commission a ensuite abordé la discussion de la proposition de loi de M. Louis Martin votée récemment à la Chambre et organisant le contrôle des dépenses engagées dans tous les ministères et sous-secrétariats d'Etat.

Après un exposé d'ensemble fait par M. Henri Bérenger, rapporteur général, et une discussion approfondie à laquelle ont pris part MM. Ribot, de Selves, François-Marsal, Léon Périer, Bienvenu-Martin et Milan, la Commission a voté successivement tous les articles de la proposition de loi avec certaines modifications et additions en vue de fortifier le contrôle des finances publiques.

M. Henri Bérenger a été autorisé à déposer son rapport à la plus prochaine séance du Sénat.

Les attachés militaires étrangers sont reçus par M. Maginot

Paris, 1er février. — M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, a reçu au ministère de la Guerre les attachés militaires des puissances étrangères en présence du général Buat, chef d'état-major général, du général Maurin, sous-chef d'état-major général, du général Boquet, chef du Cabinet militaire, et de tous les officiers du Cabinet.

Les attachés militaires ont été présentés au ministre par M. le colonel de Quay, attaché militaire de Hollande.

Les cinq cents morts d'Orient ramenés à Marseille

Marseille, 1er février. — L'aménagement du hangar des Messageries Maritimes dans lequel ont été transportés les 500 cercueils du premier convoi d'Orient, est terminé.

Les familles seront admises à s'incliner, dès demain, devant leurs morts.

M. Maginot, ministre de la guerre, a informé le président du Comité des Associations des éprouvés de la guerre, de son impossibilité de présider la cérémonie officielle du 4 février.

Un déraillement sur l'Ouest-Etat

Dégâts purement matériels

Bréval, 1er février. — Le train 312 de Caen à Paris a déraillé, ce matin, à la sortie du tunnel de Bréval, par suite de la rupture du bandage d'une roue. Le ballast a été labouré sur une longueur d'au moins 20 kilomètres. Les voies sont obstruées et un service de transbordement a été assuré par voitures entre la gare de Bréval et la halte de Menerville. Les express ont été déviés par la ligne de Rouen.

Aucun accident de personne. Les dégâts sont purement matériels.

UNE DOUBLE EXÉCUTION a eu lieu, mercredi, à Marseille

Celle des assassins de la propriétaire d'un restaurant

Marseille, 1er février. — La double exécution de Bouy et de Marcheselli, qui, le 1er novembre 1920, assassinèrent pour la voler, Mme Banère, propriétaire d'un restaurant, a eu lieu ce matin.

Tandis que Bouy ne fit montre d'aucune émotion, Marcheselli fut vivement impressionné.

A 6 h. 30, Bouy apparaissait le premier sur le seuil de la porte du boulevard Chave. Trois mètres à peine le séparaient de la guillotine. Il a tout juste eu le temps de s'écrier tout souriant : « Oh, comme c'est beau ! » Le couperet s'abat.

C'est ensuite le tour de Marcheselli. Les aides le couchent sur la bascule, et de nouveau, le couperet s'abat. La double exécution n'a pas duré plus de trois minutes.

La guillotine n'était pas venue à Marseille depuis le 3 février 1912.

Trois Belges arrêtés à Paris

Ils se spécialisaient dans le vol à l'esbrouffe

Paris, 1er février. — Les inspecteurs de M. Guillaume, commissaire à la direction de la police judiciaire, viennent de mettre en état d'arrestation trois sujets belges, spécialistes du vol à l'esbrouffe, qui, vers l'époque des échéances de fin de mois, venaient de Bruxelles à Paris, pour opérer autour des banques de la capitale, la subtilisation des portefeuilles abondamment garnis.

Ces malfaiteurs se nomment : Alphonse Kegers, né en 1886 à Molenbeek (Belgique), demeurant 10, rue Rosendaël, à Forest (Belgique); Emile Godin, né en 1885, à Bruxelles, se disant aviculteur et demeurant à Glabais par Genappes (Belgique); Camille Poelaert, né en 1866, à Gilly (Belgique), se disant courtier et demeurant 68, rue de Bethléem, à Bruxelles.

Tous trois, qui nient énergiquement, ont à leur actif plusieurs condamnations pour ce genre de vol.

NOMINATIONS DANS LA LEGION D'HONNEUR

Paris, 1er février. — Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre de l'aéronautique : au grade de commandeur, M. Clément Ader; au grade d'officier, M. Blériot, constructeur ; Besançon, secrétaire général de l'Aéro-Club; Delage, ingénieur; Hauriot, constructeur; au grade de chevalier, MM. Claudel, industriel; Dubois le Cour, de l'Aéro-Club; Dick Farman, constructeur; Poulet, pilote.

PETITES NOUVELLES

— Une dépêche de Pétrograd annonce que la Bourse des Valeurs a été ouverte le 30 janvier.

— M. Romeyer Mathieu vient de mourir à Cheignieu-Labaline (Ain), à l'âge de 100 ans, des suites d'un accident. Il n'avait jamais été malade. M. Romeyer Mathieu était né à Monistrol (Loire), le 30 juillet 1821.

— Une bombe a été lancée contre l'automobile de M. Zauelba, chef du gouvernement fiumain, qui est sorti indemne de cet attentat. Trois personnes ont été blessées.

— Deux gardiens de la paix ont été blessés, à Paris, par un forcené en état d'ivresse qu'ils voulaient arrêter. Celui-ci est un nommé Georges Carbonnier, déchargeur aux Halles.

— M. de Marcilly, ministre de France, est arrivé à Athènes. Il a présenté, mercredi, ses lettres de créances.

— Il résulte des rapports officiels qui sont parvenus à Athènes, que les récentes pluies et crues en Grèce, ont fait plusieurs victimes et des dégâts considérables dans différentes provinces.

Les emplois communaux aux anciens combattants

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur

Relativement aux emplois communaux à réserver aux Anciens Combattants, et concernant les nombreuses polémiques qui se sont engagées à ce sujet dans certaines communes, M. le Ministre de l'Intérieur vient de faire parvenir aux préfets des départements, la circulaire suivante :

Vous n'ignorez pas les efforts qui ont été faits par le Parlement et le Gouvernement pour procurer les emplois, dans les diverses administrations de l'Etat, aux anciens combattants et surtout aux mutilés.

Les maires ont, de leur côté, dans la grande majorité des communes, confié de préférence à d'anciens mobilisés, les postes devenus vacants dans les administrations municipales. Il n'a pas paru nécessaire, dans ces conditions, de modifier l'article 88 de la loi du 5 avril 1884, qui donne aux maires le libre pouvoir de nomination des employés communaux. Cependant, il m'est signalé que certaines municipalités ont usé de leur droit au détriment des anciens combattants, en ce qui concerne soit l'avancement, soit l'accès aux services municipaux.

Ce sont là, sans doute, des cas exceptionnels, mais trop blâmables pour n'être pas relevés.

Je ne puis, dans ces circonstances, que vous prier de faire appel à l'esprit d'équité des maires de votre département, afin que, profitant de la faculté que leur reconnait l'article 88 de la loi du 5 avril 1884 d'assurer la bonne marche de leur service, ils accordent aux anciens combattants la préférence qui leur est due, en ce qui concerne tant la nomination aux emplois communaux que leur avancement dans ces emplois.

Copie de la présente a été notifiée aux sous-préfets.

L'application de la loi d'amnistie

La Préfecture du Nord nous communique :

L'article 16 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921 stipule que pour toutes les infractions au Code de justice militaire commises antérieurement au 11 novembre 1920, amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui dans l'année de la promulgation de cette loi bénéficieront, par décret de grâce, soit d'une remise totale de peine, soit de la remise de l'entier restant de la peine.

En conséquence, le ministre de la guerre invite les hommes qui ont obtenu la suspension pour l'exécution de leur peine, à faire parvenir, dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1er mars 1922, au ministère de la guerre, direction de la Justice militaire, une note indiquant :

Leurs nom et prénoms, leur résidence actuelle, le Conseil de guerre par lequel ils ont été condamnés, la date du jugement, la peine prononcée, la date à laquelle ils ont obtenu la suspension de peine, et, s'il y a lieu, l'établissement pénitentiaire où ils ont subi une partie de leur peine, le dernier corps de troupe auquel ils ont appartenu et, le cas échéant, de quelle date à quelle date ils ont fait partie d'une unité combattante.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 2 FÉVRIER : Aujourd'hui, Purification; demain, saint Blaise.

33e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 21; coucher, à 16 h. 49.

Lune : Nouvelle du 27 janvier. Premier quartier, le 4 février.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.

A 20 h. : « Catholicisme, Science et Progrès », conférence de M. le chanoine Desgranges, rue Richard-Lenoir, 34.

A 20 h. : « Paillasse » et « Les Noces de Jeannette », au Casino.

"Catholicisme, Science et Progrès"

La conférence publique et contradictoire de M. l'abbé Desgranges, à Roubaix

C'est aujourd'hui, jeudi, à 20 h., dans la salle de l'ancien cinéma, 34, rue Richard-Lenoir, que M. le chanoine Desgranges, le célèbre conférencier populaire, donnera une conférence publique et contradictoire, sur ce sujet d'un grand intérêt : « Catholicisme, sciences et progrès ».

La réputation d'orateur et de controversiste de M. le chanoine Desgranges fait prévoir un très grand succès.

Les funérailles de huit morts glorieux

Mercredi, à 13 h. 30, en l'église Notre-Dame, ont eu lieu, suivant le cérémonial habituel, les funérailles de huit braves dont les corps avaient été exhumés des cimetières du front pour être inhumés dans le cimetière spécial des Morts de la Grande Guerre, en notre ville.

C'étaient ceux de MM. :

Victorien Ducatillon, caporal 162e d'inf., méd. mil., croix de guerre, rue d'Alger, 8, mort pour la France à Thionville (Alsace), le 25 mai 1916, fils de M. Ducatillon, sous-inspecteur de police.

Henri Deroubaix, soldat, 49e chasseurs à pied, croix de guerre, rue Pierre-de-Roubaix, impasse Saint-Paul, 6.

Carlos Hoonaert, soldat, 1er d'inf., méd. mil., croix de guerre, rue de Bouvines, 151.

Edmond Delreux, soldat, 338e d'inf., méd. mil., croix de guerre, rue du Tilleul, 176 cour Lefebvre-Dhondt, 11.

Désiré Broquet, soldat, 1er d'inf., méd. mil., croix de guerre, rue d'Arcole, cour Voreux, 9. mil., croix de guerre, rue sdr sdre sdre sdr sdré

Charles Doby, soldat, 6e chasseurs, méd. mil., croix de guerre, rue J.-B. Glorieux, cour Saint-Martin, 10.

Alfred L'Hœst, soldat 9e chasseurs à pied, méd. mil., croix de guerre, rue Duguesclin, 37.

Oscar Burghgraeve, soldat 167e d'inf., rue de l'Alma, 224, cour Decock, 13.

La levée des corps a été faite au dépositoire de l'Hospice de Blanchemaille par M. le chanoine Bataille, doyen de Notre-Dame, entouré du clergé paroissial.

A L'ÉGLISE

Avant le chant du « Magnificat », M. le chanoine Desgranges, le célèbre conférencier social qui entreprendra, ces jours-ci, toute une série de conférences, a tenu à saluer la mémoire de ces braves soldats de France, tombés au champ d'honneur.

Rappelant le grand sermon que le Christ donna sur la montagne, M. l'abbé Desgranges appliqua une à une les huit béatitudes à la vie des admirables soldats de France.

Brièvement il montra combien ils avaient été doux, obéissants et pacifiques, combien ils avaient souffert pour obtenir la paix et combien aussi, devant un ennemi blessé ou mourant ils avaient été miséricordieux.

Cette brève allocution fit sensation sur la nombreuse assistance de parents et d'amis qui se pressaient dans les vastes nefs de l'église.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège se remit en marche vers le cimetière.

En tête marchaient les drapeaux de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens et de la section de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés. Venaient ensuite des délégations des différentes sociétés patriotiques et militaires de la ville, comme aussi celles du « Souvenir Français », de la police sous la conduite de M. le sous-inspecteur Ducatillon, des sapeurs-pompiers sous les ordres de M. le capitaine Craye.

AU CIMETIÈRE

Alors que tous les cercueils furent descendus dans les fosses creusées au cimetière spécial, M. Jean Desruelle, vice-président du « Souvenir Français », adressa un dernier adieu à ces enfants de Roubaix qui, au service de la Patrie trouvèrent sur les champs de bataille une mort glorieuse et dont les restes vénérés viennent reposer en terre natale.

Après avoir vanté et glorifié le courage, l'abnégation et le dévouement sans bornes dont ont fait preuve durant la guerre les admirables « Poilus », M. Jean Desruelles, se tourne vers leurs parents éplorés et trouve des mots de consolation et d'espérance. En terminant il leur assure que le souvenir de ceux qu'ils pleurent aujourd'hui, restera toujours vivace dans les cœurs roubaisiens et que leur vie et leur mort seront le plus bel exemple donné aux générations à venir.

L'évadé de la Guyane conserve son secret

Le nommé Ch. Thérin, arrêté dimanche soir, à Roubaix, et qui fut reconnu comme s'étant évadé de la Guyane, a été amené, mercredi matin, dans le cabinet de M. Glorian, juge d'instruction.

Il a refusé de répondre en dehors de la présence d'un défenseur.

Un avocat d'office va donc être désigné dans cette affaire.

LA MEDAILLE COMMEMORATIVE DE LA GRANDE GUERRE. — Par décision de M. le Ministre de la Guerre, en date du 20 janvier 1922, la médaille commémorative de la grande guerre est décernée aux membres de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, qui ont accompli leur service pendant les hostilités et qui étaient présents au moment des bombardements : MM. Pardoen Alexandre, capitaine honoraire; Vlaeminck Jacques, Facon Charles, Jacobs Albert, Lepers Achille, sergents-majors vétérans; Mercier Eliodore, Roken Emile, sergents vétérans; Bulcourt Théodore, Bodoux Gustave, Verdoncq Henri, Dubois Jean, caporaux vétérans; Desmet Louis, caporal; Meirhaeghe Henri, sapeur.

HALLE FLIPO : Bon beurre 10.00, extra supérieur 12.50. Fromages : délicieux Chester 7.00; bon gruyère 7, extra 11, hollandé gras 7.00; supérieur 9.00; vieux 10.00; Gouda, bleu, etc. Pain d'épices 3 et 3.75. Café recommandé 8.50. Margarine 5.00. 85957d

SERVICE MUNICIPAL DE PRETS. — On nous prie d'insérer :

Les souscripteurs de la Société Roubaisienne de Prêts temporaires sur garanties sont informés qu'ils peuvent se faire rembourser le montant du premier versement qu'ils ont effectué en 1915. Se présenter avec le reçu, 50, rue des Champs.

Les sommes non réclamées au 31 mars prochain, seront considérées comme abandonnées en faveur du Bureau de bienfaisance, à qui sera versé le reliquat de ce compte.

PAR SUITE DE SES NOUVELLES INSTALLATIONS DE JOAILLERIE, la Maison AU CŒUR D'OR à Roubaix, expose à l'intérieur des magasins ses collections d'objets d'art en bronze, marbre, biscuit de Sèvres. — Prix défiant toute concurrence. 85934d

LES RETRAITES OUVRIÈRES. — La Mairie nous communique ce qui suit :

Tous les assurés nés en janvier, doivent échanger leur carte annuelle à la Mairie, du 2 au 10 février.

Les retardataires nés dans les mois précédents, doivent obligatoirement remplir cette formalité le plus tôt possible.

Faute de s'y conformer, chaque année, les intéressés perdent leurs droits aux allocations prévues par la loi, lors de la liquidation de leur pension ou en cas de décès.

LES JOURS DE FÊTE LOCALE EN 1922. — D'après arrêté du Maire, sont déclarés jours de fête locale, pendant l'année 1922, les dimanches désignés ci-après :

26 mars, fête de la Mi-Carême ; 16 avril, fête de Pâques ; 23 avril, foire de Roubaix ; 28 mai, précédant la Pentecôte ; 3 septembre, ducasse de Roubaix ; 29 octobre, précédant la Toussaint ; 24 décembre, précédant la Noël.

Cet arrêté a été pris en conformité du code du travail dans lequel il est dit : dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail, et dans lequel le repos hebdomadaire aura lieu le dimanche, ce repos pourra être supprimé lorsqu'il coïncidera avec un jour de fête locale ou de quartier désigné par un arrêté municipal.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE, nous prie d'insérer :

Au Congrès de la Fédération des Anciens Combattants du Nord qui a eu lieu le 29 janvier dernier, le docteur Druebert, président de l'Association, a déposé les vœux suivants :

1° Que le Sénat accorde au plus tôt la médaille interalliée aux prisonniers de guerre, conformément à l'amendement Pasqual ;

2° Que la question de l'indemnité journalière d'entretien soit étudiée dans ses modalités de réalisation après que le principe de sa légitimité aura été reconnu par l'Etat français.

Le Conseil d'administration de la Section de Roubaix et environs rappelle aux adhérents que la perception des cartes pour l'année 1922, sera effectuée à domicile dans le courant du mois de février.

Les sociétaires sont priés de réserver le meilleur accueil au receveur et surtout, pour le cas où ils seraient absents de prévenir, pour qu'on n'oublie pas de régler le montant de la cotisation.

Ainsi qu'il a été décidé, lors de la réunion trimestrielle de décembre, la cotisation a été fixée à 2 fr. pour 1922.

DERNIÈRE HEURE

LA SAUVAGE AGRESSION contre un poste français en Haute-Silésie

LES TUÉS ET BLESSÉS

Oppeln, 1er février. — Voici exactement dans quelles circonstances s'est produite l'agression de Petersdorff, contre des soldats français.

C'est pour se venger de la saisie d'un important matériel de guerre, mitrailleuses, fusils, etc., pratiquée lundi soir, et pour tenter d'en reprendre possession, qu'une bande d'Allemands a entouré et attaqué, dans la nuit suivante, le casernement du 27e bataillon de chasseurs à pied.

Des grenades ont été lancées contre le casernement. Le poste français a pris aussitôt les armes et a riposté. Un Allemand a été tué et laissé sur le terrain, quelques agresseurs ont été blessés, mais tous ont pris la fuite avec une telle hâte qu'aucune arrestation n'a été opérée.

Du côté français, on compte deux tués et une vingtaine de blessés, dont deux grièvement et six sérieusement.

La Commission de contrôle interalliée s'est saisie immédiatement de l'incident; elle a commencé une enquête et va réclamer des sanctions.

Le gouvernement français, de son côté, exigera des réparations pour l'agression dont ont été victimes ses nationaux.

La violence et la méthode qui ont présidé à l'exécution de cette agression, font penser à l'existence persistante, en Haute-Silésie, d'organisations secrètes, bien disciplinées et parfaitement encadrées.

A titre d'exemple, le réseau téléphonique avait été au préalable coupé. On signale, du reste, une recrudescence des concentrations allemandes à la frontière de Haute-Silésie.

Notre ambassadeur à Berlin va demander des explications

Berlin, 1er février. — M. Charles Laurent, ambassadeur de France, qui devait se rendre à Paris pour conférer avec le président du Conseil, a été prié par M. Poincaré de rester à son poste pour réclamer du gouvernement allemand des explications à la suite de l'agression dont viennent d'être victimes à Pétersdorff des soldats français.

LE NOUVEAU MINISTRE des Régions libérées entendu en Commission

Paris, 1er février. — M. Reibel, ministre des Régions libérées, a été entendu cet après-midi par la Commission des Régions libérées de la Chambre sur l'ensemble des problèmes qui se posent à l'heure actuelle pour la reconstitution des régions envahies.

La discussion qui a suivi a porté spécialement sur la question des payements d'acompte et d'avances en matière mobilière, sur l'application de l'accord de Wiesbaden et sur la récupération du bétail. La réparation des fonds de commerce a été une fois de plus demandée par la Commission.

M. Groussau, président, a remercié le ministre des Régions libérées des explications détaillées qu'il a bien voulu fournir et qui ont donné satisfaction aux membres de la Commission.

Le procès-verbal de la réunion

Paris, 1er février. — Voici le procès-verbal de la Commission des Régions libérées :

La Commission des régions libérées, réunie sous la présidence de M. Groussau, a entendu M. Reibel, ministre des Régions Libérées.

Le ministre a déclaré que le gouvernement mettrait au premier rang de ses préoccupations, la reconstitution des régions dévastées, et qu'il comptait y consacrer toutes les ressources financières dont il pouvait disposer. Les crédits déjà envisagés sont maintenus, d'accord avec le ministre des Finances. Il a fait connaître, en outre, qu'il comptait demander aux Commissions cantonales et aux tribunaux de dommages de guerre de poursuivre les réformes et d'achever leurs décisions, principalement en ce qui concerne l'étude des dommages immobiliers.

Le ministre des Régions libérées compte faire la plus large confiance aux initiatives privées et aux coopératives, reconnaissant les abus auxquels pouvait donner lieu la gestion directe par l'Etat, dont la liquidation des services pourra être assurée, partout où cela est possible, sans nuire à la reconstitution des régions dévastées.

La liquidation des stocks divers des régions libérées doit être activement poursuivie et organisée au mieux des intérêts généraux. Les réparations en nature, les livraisons de matériel ou de matériaux seront demandées dans la mesure où l'industrie nationale ne pourrait en souffrir.

De nombreuses questions ont été posées par divers membres de la Commission des régions libérées au ministre, dans une pensée de collaboration réciproque. Leur solution a été immédiatement envisagée.

En résumé, l'impression produite par les réponses du ministre des Régions libérées a été satisfaisante.

QUESTIONS MILITAIRES

M. Maginot devant la Commission sénatoriale de l'Armée

Paris, 1er février. — La Commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Boudenoot, a entendu M. Maginot, ministre de la Guerre, sur diverses questions.

1° Cession de matériel de guerre au gouvernement d'Angora. — Il résulte des explications du ministre que ces cessions ont été faites en vue d'armer une gendarmerie destinée à assurer l'ordre en Cilicie et que la valeur du matériel cédé peut être évaluée de 6 à 8 millions au maximum.

2° Nomination d'un inspecteur général de l'armée. — Le ministre a expliqué pourquoi il avait jugé nécessaire cette nomination et exposé les conditions dans lesquelles s'exerceront les attributions de l'inspecteur général.

La Commission prit acte de ces déclarations.

3° Tenues des officiers. — M. Maginot a exposé qu'en réalité il n'y a obligation pour les officiers qu'à posséder deux tenues différentes au lieu de quatre.

Une dernière question a été posée au ministre de la Guerre au sujet des bruits répandus dans la presse, d'après lesquels le gouvernement songerait à modifier avant qu'il ne vienne en discussion à la Chambre le projet de loi sur le recrutement parce que le fonctionnement du service de dix-huit mois occasionnerait une dépense beaucoup plus élevée que le service de deux ans.

Le ministre a nettement démenti ces informations et déclaré qu'il estime d'ailleurs que le service de 18 mois ne comportera pas d'augmentation de dépenses.

Une réunion de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre

Paris, 1er février. — La Commission des Affaires étrangères de la Chambre s'est réunie cet après-midi, sous la présidence de M. Georges Leygues.

M. Georges Leygues lui a rendu compte de la démarche qu'il avait été chargé de faire au président du Conseil en ce qui concerne la publication des comptes-rendus des séances des Comités secrets.

M. le Président du Conseil lui a déclaré qu'il n'avait pas en principe d'objection à opposer à ces publications, sous réserve qu'il prendrait au préalable connaissance des procès-verbaux de ces séances pour être à même d'examiner si cette publication ne présentait pas d'inconvénient d'ordre diplomatique.

En ce qui touche la Banque Industrielle de Chine, M. Poincaré s'est montré disposé à communiquer à la Commission les pièces du dossier administratif qui ne lui auraient pas encore été transmises.

M. Leygues a communiqué à la Commission les documents supplémentaires relatifs à l'accord d'Angora qui lui ont été remis hier par le président du Conseil.

La Commission désireuse d'entendre le plus tôt possible le président du Conseil sur les divers problèmes posés dans les dernières conférences a chargé M. Leygues de demander au gouvernement de vouloir bien fixer lui-même la date de cette audition.

La détermination des bénéfices agricoles

La Commission de l'Agriculture de la Chambre contre la fixation des coefficients maxima et minima

Paris, 1er février. — Au cours de sa réunion de cet après-midi, la Commission de l'Agriculture de la Chambre a adopté la motion suivante :

La Commission de l'agriculture ayant examiné le projet de loi qui a pour objet la fixation des coefficients maxima et minima devant servir à la détermination des bénéfices agricoles pour l'année 1921, considérant qu'au cours de l'année 1921 les produits agricoles se sont vendus à des prix fortement en baisse sur l'année 1920, alors que les chiffres proposés aboutissent à évaluer les bénéfices agricoles de 1921 à un taux considérablement supérieur, s'associe à l'émotion soulevée par ce projet dans les milieux agricoles et à la protestation élevée, à ce sujet, par le groupe des parlementaires de défense paysanne.

Le texte de l'accord naval de Washington est publié

La suppression des unités navales

Washington, 1er février. — Le texte de l'accord naval entre les grandes puissances représentées à Washington vient d'être publié. Il se divise en trois chapitres et en vingt-cinq articles.

L'accord naval après avoir défini l'échelle exacte du « congé naval » de dix ans, tel qu'il a été adopté et modifié, s'occupe aussi du futur tonnage de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie ainsi que du Japon. Il prévoit la suppression dans la marine américaine de 30 bateaux, de 24 dans la marine britannique et d'un nombre égal dans la marine japonaise. Rien n'est stipulé quant aux suppressions d'unités navales en ce qui concerne la France et l'Italie.

La construction de tout bateau de guerre dépassant 35.000 tonnes demeure interdite et les canons des capitalships d'un calibre dépassant 12 pouces sont également interdits. Pareillement, il est interdit de convertir les navires de guerre en bateaux marchands.

Washington, 1er février. — A la séance plénière de la Conférence du désarmement, les cinq puissances intéressées ont approuvé aujourd'hui le traité naval.

SUR LE P.-L.-M.

Un train de marchandises pris en écharpe par une machine haut-le-pied

Dijon, 1er février. — A 5 h. 30, à cent mètres de la gare de Dijon, une machine venant du dépôt de Perrigny a pris en écharpe un train de marchandises allant à cette dernière gare.

Six wagons du train de marchandises ont déraillé et se sont renversés sur les voies. Il n'y a eu aucun accident de personne, mais les dégâts sont importants.

Les trains allant sur Paris et Lyon ont subi des retards variant de une heure à une heure et demie. Une enquête est ouverte sur les causes de l'accident.

AVANT LE CONCLAVE

LE CARDINAL RATTI

Rome, 1er février. — On a dit que les cardinaux allemands s'opposeraient à l'élection du cardinal Ratti comme Pape.

Mgr Achille Ratti, créé cardinal-prêtre au Consistoire du 13 juin 1921, est né à Desio, diocèse de Milan, le 31 mars 1857. Préfet de la bibliothèque vaticane, il fut chargé, en 1918, par Benoît XV, d'observer sur place l'état de l'Eglise en Pologne.

Mgr Ratti a vu sa mission couronnée de succès par la restauration de l'épiscopat polonais, la création de deux cardinaux polonais et l'établissement de relations officielles entre Rome et Varsovie.

Le Pape, confiant de tant de mérites, l'a appelé à inaugurer la nouvelle nonciature. Nommé archevêque de Lépante, il fut sacré le 28 octobre par Mgr Kakowski, dans la cathédrale de Varsovie. Le 13 juin 1921, il était créé cardinal et transféré sur le siège de Milan. Le 8 septembre 1921, le cardinal Ratti présidait à Lourdes le pèlerinage national italien.

LA MORT DU PAPE

Une manifestation de respectueuse sympathie au Parlement hollandais

La Haye, 1er février. — Au début de la séance de la seconde Chambre, le président, le docteur Xoolen, a salué la mémoire du Pape Benoît XV.

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES

BOXE

NILLES VAINQUEUR DE JOURNÉE

Paris, 1er février. — Nilles, champion de France des poids lourds, garde son titre. Il a forcé son adversaire, Journée, à abandonner au moment où retentissait le gong annonçant la 6e reprise.

Journée a fait un début de combat rapide, parvenant à placer de nombreux gauches, malheureusement, il ne put soutenir cette allure et à partir du 4e round, Nilles a imposé complètement son jeu. A la 5e reprise, Nilles plaçait un superbe crochet du droit à l'estomac de Journée, qui était immédiatement sonné. La fin de cette reprise l'a trouvé à terre sur un nouveau coup à l'estomac et Journée a décidé d'abandonner au moment de reprendre la 6e reprise.

Nilles rendait 6 kilos à son adversaire.

Avant cette rencontre, Joé Walker a battu Rap Dupe aux points en 10 rounds de 3 minutes.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 1er février. — Ventes, 7.000; importations, 2.100; américain, hausse, 9 à 19; brésilien, hausse, 14; égyptien, inchangé.

Clôture. — Février, 9.40; mars, 9.40; avril, 9.42; mai, 9.44; juin, 9.39; juillet, 9.39; août, 9.30; septembre, 9.20; octobre, 9.14; novembre, 9.08; décembre, 9.04; janvier, 9.00.

Sakellaridis. — Février, 15.15; mars, 15.30; avril, 15.40; mai, 15.65; juin, 15.75; juillet, 15.85; août, 15.95; autres mois, incotés.

New-York, 12 heures. — Mars, 16.65; mai, 16.57; juillet, 16.00; octobre, 15.60.